



Neuchâtel, le 6 novembre 2021

Retour sur la session des 2 et 3 novembre 2021 du Grand Conseil neuchâtelois

L'intégralité des débats est à retrouver en images [ici](#)

Fiscalité de la fortune (21.028ce, 21.028com)

*Présentation de la position du groupe socialiste par le député **Romain DUBOIS***

« Mesdames, Messieurs,

Une contribution de solidarité limitée dans le temps et uniquement sur les plus grandes fortunes, c'est non. Un mécanisme prévoyant un relèvement temporaire de l'impôt sur les grandes fortunes en cas de crise, c'est non. Un simple dialogue pour trouver un moyen de faire contribuer, un peu plus, celles et ceux qui en ont la capacité, encore et toujours non.

Voilà ce qu'a été l'attitude de la majorité de ce parlement ces derniers mois. Face à une crise qui a durement fragilisé la situation des plus précaires et classes moyennes et nécessité un engagement sans précédent de l'État à tous les niveaux afin d'apporter son aide, aucun dialogue n'a pu avoir lieu pour envisager des solutions de financement pérennes.

Doit-on vraiment rappeler que la richesse des milliardaires de Suisse a augmenté de 29% entre avril et juillet 2020 alors que dans le même temps des centaines de personnes faisaient la queue à Genève simplement pour obtenir de quoi manger. Mais surtout, nous le savons, la crise n'a pas touché que les publics qui sont malheureusement déjà habitués à souffrir de tous les aléas de la conjoncture. Ce sont aussi des dizaines de milliers d'entreprises qui ont demandé des aides pour cas de rigueur pendant cette crise. Parmi ces dernières, de très nombreux indépendants du secteur de l'hôtellerie-restauration, qui ont vu l'investissement de toute une vie chanceler. Sans les RHT, APG, aides pour cas de rigueur, ces craintes se seraient probablement concrétisées pour une bonne part d'entre eux.

Or, comme tous les soutiens déployés par l'État, ces aides financières proviennent directement de cotisations, impôts ou taxes. Peut-être ont-elles permis de rappeler que ces contributions n'ont pas pour vocation d'alléger les portefeuilles, mais bien plus de financer l'ensemble des services dont l'énorme majorité de la population a aujourd'hui besoin. Il semble normal à chacune et chacun que l'État paie la scolarité des enfants, qu'il finance les transports publics et routes que nous employons, qu'il assure une place dans un home à tous nos grands-parents ou parents, même désargentés, qu'il soutienne les personnes vivant avec un handicap, malades ou au chômage ou encore, parmi tant d'autres tâches, qu'il assume notre sécurité. La seule question est celle de la manière de partager cette addition.



Nouvelles du Grand Conseil

On pourrait par exemple repousser son paiement à des horizons plus heureux, en d'autres termes, accroître l'endettement de l'État. Nous serions prêts à discuter de cette possibilité avec la majorité mais doutons de sa volonté d'avancer sur cette voie.

Or, il est très probable que l'ensemble de ce parlement se refuse à augmenter les impôts sur le revenu des classes moyennes et défavorisées, surtout au sortir d'une crise. Et il aurait complètement raison !

La proposition d'imposer **un peu** plus les plus grandes fortunes semble par contre arriver au bon moment. En augmentant légèrement l'impôt des fortunes de plus de 500'000.-, on ne toucherait ainsi pas les petites économies de travailleurs ou chefs de petites entreprises. On ne toucherait pas non plus la famille de la classe moyenne propriétaire de son appartement, car rappelons-le, elle peut déduire l'ensemble de ses emprunts. De plus, le KOF a montré qu'alors que les ménages suisses à faibles revenus ont vu leurs économies fondre en 2020, la fortune des revenus plus élevés a quant à elle augmenté.

Au sortir d'une crise qui fut, et surtout sera, un défi considérable pour les finances de l'État, demander aux plus grandes fortunes de participer à l'effort commun, n'est que l'expression même du principe de solidarité.

Comment pourrions-nous défendre, face aux difficultés financières que nous traverserons probablement, que seule une cure d'austérité s'imposera. Les nombreux exemples de ce remède de charlatan ont bien montré que des coupes dans la santé, l'éducation, la culture etc. affecteront le plus les classes moyennes et défavorisées, sans aider l'économie. Comment pourrions-nous, en représentant l'ensemble de la population, rester aveugle à la tendance qui voit la fortune du 1% des plus riches dépasser celle de la moitié la plus pauvre de la population mondiale ?

La proposition populaire qui nous est soumise aujourd'hui nous propose d'émettre un signal clair : nous ne pouvons pas laisser les richesses s'accumuler chez quelques-uns tout en démantelant le service public dont la population a besoin ! Si 45% de la population neuchâteloise était prête à accepter l'initiative 99%, qui est plus forte que celle-ci, il est légitime de penser qu'une majorité de la population neuchâteloise peut être prête à soutenir une mesure bien plus modeste. Le groupe socialiste donnera en tout cas un signal dans ce sens en acceptant unanimement cette initiative populaire ! » •

L'entrée en matière est refusée par 51 voix contre 49.

Le décret est adopté à l'unanimité.



Droit de mutation ([20.145com](#))

*La députée **Marinette MATTHEY** a présenté la position du groupe socialiste.*

« Monsieur le Président, chères et chers collègues député.e.s,

La commission Fiscalité a examiné un projet de loi déposé en juin 2020 par le député PLR Jean Fehlbaum. Ce projet avait pour but de modifier la loi cantonale sur la perception de droits de mutation lors de transferts immobiliers (LDMI).

Deux mots de contextualisation pour celles et ceux qui n'ont jamais vendu ou acheté de maison ou de terrain...

Depuis de nombreux siècles, lors d'un transfert de propriété, les parties prenantes doivent s'acquitter d'une taxe perçue par le pouvoir en place. Au Moyen-âge la taxe était due au seigneur du lieu et s'appelait les *lods* (du latin *laudare* « rendre hommage »). Le nom et la taxe sont restés, mais l'État démocratique a fort heureusement remplacé le seigneur.

Les lods ou droits de mutation sont fixés dans le canton à 3,3% de la valeur du bien, mais à 2,2% si l'acquéreur ou l'acquéreuse va habiter la maison qu'il ou elle achète.

Le projet de loi vise à faire bénéficier les promoteurs immobiliers qui achètent un terrain dédié à la construction d'un bâtiment de classe énergétique A de ce taux réduit.

La commission Fiscalité a examiné le projet en date du 30 juin 2021.

Le rapport produit par la commission a été examiné par le groupe PS le 21 octobre 2021, et le groupe approuve ses conclusions, à savoir, d'une part, que le projet soumis avantage une catégorie d'acteurs bien particulière (les promoteurs immobiliers qui achètent un terrain à bâtir), et qu'il contrevient ainsi au principe d'égalité. D'autre part, sa mise en œuvre impliquerait des procédures de monitoring longues et complexes, gourmandes en énergie administrative.

Le groupe PS à l'unanimité propose donc d'accepter le rapport de la commission qui refuse l'entrée en matière sur le projet de loi déposé. » •

Le rapport est accepté par 74 voix contre 17.



Égalité pour les personnes en situation de handicap ([18.012ce](#)) et Inclusion et accompagnement des personnes vivant avec un handicap ([21.011](#)) ([18.112 – 21.011com](#))

La députée **Annie CLERC-BIRAMBEAU** a présenté les arguments du groupe.

« Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les député.e.s

En premier lieu un petit retour historique est nécessaire pour comprendre pourquoi cette loi aujourd'hui à toute son importance.

En 2004, le peuple suisse a accepté la nouvelle péréquation financière intercantonale (RPT), reportant sur les cantons l'organisation et le financement des institutions pour les personnes vivant avec un handicap.

2004 est aussi l'année de l'entrée en vigueur de la loi fédérale sur l'égalité pour les handicapés (LHAND).

En 2006, la loi fédérale sur les institutions, destinée à promouvoir l'intégration des personnes invalides (LIPPI), définit les conditions cadres.

Ainsi, en janvier 2008, avec l'entrée en vigueur de la Réforme de la péréquation financière et de la répartition des tâches entre la Confédération et les cantons (RPT), chaque canton devait élaborer son plan stratégique au sens de l'article 10 de la LIPPI (*Loi fédérale sur les institutions destinées à promouvoir l'intégration des personnes invalides*)

Le plan stratégique neuchâtelois a été accepté par le Conseil d'État en juin 2011. Il aurait dû être transmis pour information au Grand Conseil neuchâtelois, en qualité de pièce complémentaire à un rapport sur une nouvelle loi cantonale sur l'intégration sociale des personnes en situation de handicap, souffrant de dépendances ou en difficultés sociales, en 2012 ;

Nous sommes en 2021 et venons d'être saisis de cette loi tant attendue ... !

Il était donc **vraiment temps que ce projet de loi arrive**. Une loi sur l'inclusion, tardive certes mais indispensable pour accompagner les changements de mentalités, pour passer de l'intégration à l'inclusion, pour introduire la notion d'égalité dans tous les domaines de la vie, pour introduire les notions d'autonomie et d'autodétermination, comme le préconise la convention relative aux droits des personnes vivant avec un handicap, ratifiée en 2014.

La loi qui nous est proposée **se scinde en 2 parties**. Dans les premiers chapitres, elle traite de la politique d'inclusion et des besoins des personnes, avec une vision transversale et interdépartementale. Elle touche toutes les personnes vivant avec un handicap de leur naissance à leur mort. La deuxième partie de la loi traite de la politique institutionnelle et des moyens à mettre à disposition. Elle a une vision plus sectorielle et touche les adultes vivant avec un handicap, donc de 18 ans à l'âge de la retraite.

La commission après interrogations et débats sur la cohérence et l'unité de matière, a accepté les réponses concernant cette base légale permettant de consolider le dispositif de prestations en lien avec les besoins et les aspirations des personnes vivant avec un **handicap, incluant également celles en situation d'addiction et en ? grande précarité sociale**.



Nouvelles du Grand Conseil

Le groupe socialiste remercie le département, le service et les associations concernées comme Forum Handicap pour l'énorme **travail participatif** qu'il y a eu en amont de cette loi, ainsi que l'écoute et une collaboration plus légère et tardive avec les institutions concernant la 2^{ème} partie.

A notre sens, les innovations portent sur :

- La création d'un **poste de préposé à l'inclusion**, (art 9). C'est pour notre groupe la grande force de cette loi. Bien que le groupe socialiste aurait préféré le voir rattaché au secrétariat général du département de tutelle afin qu'il puisse travailler en toute indépendance et avec la plus grande transversalité possible, le groupe socialiste acceptera néanmoins le compromis de la commission.
- Une plus grande attention à porter sur la **mise en œuvre de la planification** de l'offre des prestations (art 7 alinéa 2, lettre b)
- La création d'une **commission pour l'inclusion et l'accompagnement des PVH** qui devra être source de propositions, d'identification des lacunes. Nous souhaitons qu'elle ne soit pas une caisse d'enregistrement, (art. 10) mais bien une caisse de résonance des problèmes vécus par les personnes en situation de handicap ?
- La création d'une **commission des plaintes** (art. 14) qui sera saisie en cas de violation des droits des personnes vivant avec un handicap, d'inégalités de traitement ou de plaintes envers les prestataires du dispositif de prestations. La responsabilité de l'État est importante puisque qu'il doit garantir aux personnes vivant avec un handicap le droit à leur intégrité physique et psychique et il doit aussi les protéger contre toutes formes de maltraitance.
- La reconnaissance de **projets pilotes** qui, issus du terrain, répondent à une nécessité, une réelle amélioration pour le bien-être de la personne voire aussi de ses proches aidants.

Le deuxième volet de la loi s'applique à l'organisation des prestations offertes aux personnes avec un handicap.

Dans **les types de prestations**, le groupe socialiste insiste sur la nécessité qu'il y a, entre autres, à mieux développer les unités d'accueil d'urgence mais aussi temporaires voire partielles afin de permettre aux proches aidants de garder plus longtemps la personne vivant avec un handicap dans un milieu familial tout en leur permettant de « souffler », d'avoir leur propre vie sociale et de préparer la séparation qui arrivera plus tard.

Ce qui séduit notre groupe, c'est que la personne vivant avec un handicap ou son représentant légal est **au centre du processus**. Elle sera informée, orientée ou évaluée dans le respect de sa personnalité et de son auto-détermination. Toute proposition de prestation fait l'objet d'une validation par le service qui porte sur le contrôle de l'adéquation des prestations proposées par rapport à l'évaluation des besoins de la personne et du coût.

Notre groupe nourrit toutefois une crainte : c'est de voir se succéder un trop grand nombre d'évaluations, de validations, de contrôles de l'évaluation, voire de la prestation proposée selon **un dispositif** dont on ne perçoit pas encore bien son poids, repoussant toujours à plus tard la réelle réponse à la demande... Nous nous interrogeons sur la lourdeur de tous ces processus,



sur leur efficacité et surtout sur le retard qu'ils pourraient entraîner à délivrer la prestation adéquate. Peut-être le système sera appelé à être simplifié afin que le projet d'accompagnement personnalisé se fasse en intelligence avec la personne vivant avec un ambulatoire. Un point est important : les **délais de réponse** doivent rester acceptables.

Pour terminer, les commissaires socialistes remercient les services présents durant la commission de leurs explications. Le groupe acceptera unanimement la loi amendée.

Il **classera les 3 motions populaires** c'est -à-dire la motion 14.173, 12.111 et 05.165.

Nous relevons toutefois un point : Le **rapport d'information 18.012** est une réponse du CE à la motion populaire 14.173 qui dresse un état des lieux des besoins recensés et des mesures déjà prises pour faciliter l'intégration - voire l'inclusion - des personnes en situation de handicap. Ces mesures sont regroupées sous 11 axes de réflexion identifiés : l'égalité, l'autonomie, la protection sociale, la mobilité, la communication, la formation, la vie professionnelle, le logement, la santé, les loisirs et le soutien aux proches aidants. Ces mesures concrètes sont à évaluer mais nous ne savons pas si elles sont déjà mises en place ou non.

En revanche il **s'opposera au classement de la motion interpartis 19.130** demandant une véritable planification. Elle n'existe pas, nous l'attendons.

Et il **ne classera pas non plus la motion 20.107**. En effet, aucun article propre aux proches aidants n'a été formulé, c'est une des faiblesses de ce rapport. L'article 2 définit les proches aidants, l'article 24 parle d'aide et de soutien dans sa longue liste de prestations, l'article 39 ne parle que de cas urgents. La motion demande de réfléchir à des prestations pour relayer les familles épuisées, mais aussi d'agir dans une dynamique de prévention avec des unités d'accueil temporaire et/ou à temps partiel. Nous attendons donc la réponse du CE

En conclusion, cette base légale est une première étape. Mais c'est le plan d'actions et une réelle planification de la mise en œuvre de celles-ci que nous attendons ainsi qu'un vrai processus de collaboration et un partenariat de qualité avec les associations et les institutions prestataires dans le respect de leur mission. Il est important que le suivi assuré par le département et le service s'inscrive dans une perspective de plus-value.

Les personnes vivant avec un handicap ont droit à une vie autonome au sein de la société. Dans ce but, pour reprendre les mots du CE, elles doivent pouvoir disposer de mesures d'aide et des moyens auxiliaires leur permettant d'aménager leur existence en fonction de leurs besoins et de leurs intérêts, de bénéficier des mêmes possibilités de choix que les personnes non handicapées ;

Les PVH doivent bénéficier d'une politique volontariste d'inclusion et nous sommes certains de pouvoir compter sur le CE pour la mener à bien.

Je vous remercie » •

Le projet de loi amendé adopté par 99 voix sans opposition.

Le classement de la motion 14.173 accepté à l'unanimité.

Le classement de la motion 12.111 accepté à l'unanimité.



Nouvelles du Grand Conseil

*Le classement de la motion 05.165 accepté à l'unanimité.
Le classement de la motion 19.130 refusé par 53 voix contre 45.
Le classement de la motion 20.107 refusé par 83 voix contre 13.*

Révision de la LERF ([21.027ce 21.027.com](#))

*Le député **Romain DUBOIS** a défendu la position du groupe.*

« Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs,

Avec les rapports écrits que vous avez reçus ainsi que les précisions que vous donnera probablement le chef de département, il me paraît inutile d'utiliser trop de notre précieux temps parlementaire pour vous répéter des choses que vous savez, ou en tous cas, que vous avez déjà entendues. Je relèverai principalement que la commission s'est employée à discuter de la question de l'émolument maximal et minimal, à l'aune notamment de ce qui se fait dans d'autres cantons.

Les explications du chef de département en commission, nous ont toutefois convaincu que le projet qui vous est présenté n'est pas de nature spécialement politique, notamment parce qu'il n'implique pas d'impact significatif sur nos finances. Nous sommes en effet bien plus face à un toilettage de la loi qui permet d'assurer sécurité du droit et égalité de traitement, des objectifs qui n'ont bien sûr pas suscité d'opposition. Voilà pourquoi la commission vous propose de soutenir ce rapport. Le groupe socialiste en fera de même pour les mêmes raisons.» •

Le projet de loi est accepté par 99 voix sans opposition.

Organisation du Grand Conseil ([21.162com](#))

*La députée **Corine BOLAY-MERCIER** a présenté les arguments du groupe.*

« Monsieur le Président, Madame, Monsieur chères et chers collègues,

Ce projet de loi portant modification de la loi d'organisation du Grand Conseil a été traité par la Commission législative le 2 juillet 2021 en présence du chef du DESC, de la cheffe du service juridique et de la secrétaire générale du Grand Conseil.



Nouvelles du Grand Conseil

C'est modification émane du bureau de l'ancienne législature qui avait un fait un constat simple : les sessions donnent peu de temps aux postulats et aux motions, puisque les questions et interpellations sont traitées en début de session les mercredis matin. La modification proposée est de traiter prioritairement les questions, puis les autres objets B dans l'ordre de leur dépôt dans le but d'atteindre une égalité de traitement dans les objets déposés.

La commission a accepté à l'unanimité cette modification ainsi que les autres adaptations de l'OGC, notamment celle donnant la possibilité à l'interpellateur de choisir une réponse orale ou écrite.

Pour le Groupe socialiste

Monsieur le Président, chères et chers collègues,
Le groupe socialiste acceptera à l'unanimité les modifications proposées. Avec cette modification, les motions et postulats auront plus de poids. Ceci nous paraît pertinent, car trop souvent le débat tarde sur ces propositions qui relayant pourtant les idées politiques des groupes. De plus, donner l'opportunité à l'interpellateur de choisir si la réponse à son interpellation est écrite ou orale est pertinente.

Je vous remercie de votre attention. » •

Le projet de loi est accepté par 100 voix sans opposition.

Pétition « plus de droits pour les apprentis » (21.612.com)

*La députée **Josiane JEMMELY** a exposé la position du groupe.*

« Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Le Groupe socialiste a pris connaissance avec intérêt du rapport de la commission des pétitions et des grâces sur la pétition 21.612 intitulée « Plus de droits pour les apprenti-e-s ! »

Selon les pétitionnaires, la situation générale dans laquelle se trouvent plusieurs apprenti-e-s est grave. Leur constat s'appuie principalement sur un sondage réalisé auprès d'apprenti-e-s œuvrant dans différents cantons romands et alémaniques. Les éléments problématiques relevés dans cette petite étude sont divers (harcèlement sexuel, sécurité au travail, stress, heures supplémentaires fréquentes, *mobbing*). Ils pensent que ce phénomène est également répandu dans le canton de Neuchâtel, c'est pourquoi ils exigent les mesures suivantes :



Nouvelles du Grand Conseil

1- Des contrôles réguliers et non signalés sur les lieux d'apprentissages par le canton et les syndicats afin de garantir le bien-être des apprenti-e-s et des sanctions en cas de non-respect du contrat d'apprentissage.

2- Une meilleure éducation juridique de base obligatoire sous le contrôle des syndicats dans le but de défendre et d'améliorer les droits des apprentis.

Si le Conseil d'État a expliqué aux commissaires qu'il partage l'inquiétude des pétitionnaires, il souligne cependant que :

- La formation de la plupart des apprenti-e-s (80-90%) se déroule sans incidents majeurs.
- Pour les quelques jeunes qui rencontrent des difficultés, des conseillers en formation professionnelle ainsi que l'office de l'insertion des jeunes en formation professionnelle sont à disposition pour trouver des solutions adéquates.
- L'article 24 de la loi fédérale sur la formation fixe le cadre général qui régit les rapports entre toutes les parties prenantes et qu'il est assez clair.
- La responsabilité du contrôle des conditions de sécurité au travail incombe à l'office des relations et des conditions de travail (ORCT), qui travaille en étroite collaboration avec l'office des apprentissages.

En considération de tous ces éléments, bien que partageant partiellement les préoccupations des pétitionnaires, le gouvernement propose de rejeter ce texte.

Le parti socialiste n'est pas de cet avis et s'oppose au classement de la pétition. Cette dernière reprend les inquiétudes formulées à travers la motion 21.161 qui se base sur une étude du syndicat UNIA sur les conditions d'apprentissage en Suisse. Les problématiques exprimées sont réelles et également présente dans notre canton. En conséquence, le groupe socialiste réitère son soutien aux légitimes revendications exprimées par les pétitionnaires. Étant extrêmement sensible au traitement correct des travailleurs et d'autant plus les jeunes travailleurs, il ne peut qu'être solidaire d'une requête allant dans le même sens » •

Le rapport est accepté par 52 voix contre 48.

Pétition inclusion scolaire (21.613.com)

*Le député **Hugo CLEMENCE** a défendu la position du groupe.*

« Monsieur le Président,

Mesdames, Messieurs, Chères et Chers collègues,



Pour commencer, je souhaite remercier, au nom du Groupe socialiste, la Commission des Pétitions et des Grâces pour ce rapport dont il a pris connaissance avec intérêt, mais également surprise, puisqu'il lui semblait étonnant que cette importante thématique n'ait pas été soumise à l'examen d'autres autorités je pense, entre-autres, à la Commission de l'Éducation. S'il ne remet pas en cause les attributions faites à chaque Commission, le Groupe socialiste estime cependant qu'il serait dommage et dommageable de confondre efficacité et précipitation, et refusera de fait, pour une large majorité, ce rapport. D'une part, parce que les inquiétudes mises en lumière par les pétitionnaires sont réelles, même si le Conseil d'État affirme qu'elles ne sont pas fondées. Nous pourrions nous interroger : ne le sont-elles pas ? Ou ne le sont-elles pas encore ?

D'autre part, comme indiqué précédemment, le Groupe socialiste estime que cette réflexion doit être approfondie et offrir un regard attentif au moins jusqu'au débuts concrets des travaux du Gouvernement, et souhaite vivement que cette réflexion se fasse bientôt au sein d'autres instances législatives compétentes en matière de thématiques éducatives.

Je vous remercie. »●

Le rapport est accepté par 48 voix contre 44.

Pour un retour des dimanches sans voiture ([21.167](#))

*Le députée **Martine DOCOURT** a présenté la position du groupe.*

« Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs,

Diminuer notre empreinte carbone, se réappropriier l'espace public et créer des liens sociaux sont des objectifs qui tiennent à cœur au groupe socialiste. Le projet de postulat qui vous est soumis répond totalement à ces objectifs.

Même s'ils ont leur importance d'un point de vue du signal que nous donnons à l'argument écologique, je ne vais pas m'attarder sur les impacts directs écologiques d'une telle journée sans voitures. Pour un jour par an, ils sont probablement faibles à l'échelle du canton.

Par la tenue d'une journée sans voiture, on peut espérer que cela donne ou redonne goût à la population pour d'autres modes de transports que le trafic individuel motorisé. Mobilité douce ou mobilité durable reprennent leurs droits le temps d'une journée pour la mobilité de loisirs.



Par une telle démarche, c'est organiser un événement qui rassemble la population, un événement festif, un événement qui crée l'identité d'une région.

Des actions de ce type ont déjà lieu dans le canton avec l'organisation de slow up dans le Val-de-Ruz par exemple, mais avec ce postulat, nous aimerions que le Conseil d'État ait l'audace de mener la réflexion à l'échelle cantonale. L'idée n'est pas nouvelle en Suisse, à l'échelle nationale, plusieurs initiatives ont été lancées à ce sujet pour pérenniser les journées ou dimanches sans voiture après des interdictions émises en 1956 et en 1973 pour faire face aux crises pétrolières de l'époque.

A la vue des images qui immortalisent le bannissement de la voiture de ces deux périodes, nous ne pouvons qu'avoir envie de recréer ces moments. Pique-nique improvisé, matches de sports et balade familiale par exemple, la rue est ainsi redevenue à l'époque le lieu d'activités les plus diverses. Des actions similaires ont lieu dans nos pays voisins. En Allemagne tout comme en Italie, les journées sans voiture sont fréquentes. De plus, le 22 septembre, de nombreuses villes européennes réservent des zones à tous les modes de transport sauf le trafic individuel motorisé.

Les exemples en Europe mais aussi à travers le monde ne manquent pas. Et le canton peut s'en inspirer.

Avec la crise COVID que nous traversons, nous avons besoin de projet rassembleur, de projet progressiste, mais aussi d'un peu de légèreté et de simplicité dans nos activités. Et nous pensons que ce projet répond à cette nécessité.

Je vous invite donc à soutenir ce postulat.

Mais au final je me réjouis surtout d'entendre les arguments du groupe UDC, qui arrivera sans nul doute à diviser là où les projets se veulent rassembleurs.

Merci de votre attention. » •

Le postulat est accepté par 64 voix contre 33.



Motion populaire d'un groupe de citoyens : Pour un centre-ville désencombré et une ville tournée vers le futur ! voiture ([21.175](#))

La députée **Marinette MATTEY** a exposé la position du groupe.

« Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs

La motion populaire signée de 130 citoyens et citoyennes du canton table sur un refus populaire des 186 millions destinés à construire une nouvelle route évitant le centre-ville de la Chaux-de-Fonds pour se rendre à Saint-Imier, dans le Jura et dans les quartiers nord de la ville. Elle demande que les 73 millions investis par le canton dans ce projet soient reversés à des projets décourageant le trafic motorisé privé (65% du trafic à la Chaux-de-Fonds est dû aux habitants qui se déplacent d'un point A à un point B, en ville, en voiture) et encourageant la mobilité douce et les transports publics. Elle préconise une implication de la population dans ce processus de transformation de la Chaux-de-Fonds.

Le groupe PS refuse à l'unanimité cette motion, pour les raisons suivantes :

1. La somme de 73 millions n'est pas disponible en dehors du projet précis de la H18. Ce n'est pas un compte dans lequel on pourrait piocher, mais un crédit voté dans le cadre d'un projet élaboré sur une dizaine d'années, négocié avec la Confédération. Il est illusoire de penser qu'une telle conversion puisse avoir lieu aussi simplement. Si le contournement est refusé, l'argent s'envole, il ne pourra pas servir à subventionner des vélos électriques ou à payer des abonnements de transport public aux ménages qui renoncent à la voiture (propositions de la motion).

2. La question de la réduction du trafic pendulaire (Haut/Bas, trafic transfrontalier) occupe le personnel politique depuis 20 ans, des milliers d'heures de travail ont été consacrées à discuter, élaborer des solutions, faire des études d'impact, concrétiser en projet ce qui semble être la meilleure solution, en persuadant la Confédération de participer à son financement... La motion semble balayer tout ce travail d'un trait pour envisager la question à nouveaux frais, à l'aune du réchauffement climatique et des actions urgentes qui s'imposent pour le limiter. Il est assez choquant de faire aussi peu de cas du travail politique accompli, d'ignorer l'histoire des projets de contournement et de vouloir faire table rase en proposant une liste d'actions (toutes sensées par ailleurs) pour dépenser 73 millions. Politiquement, ce n'est pas ainsi que les choses fonctionnent.

Le groupe PS n'ignore pas le clivage générationnel qui oppose jeunes et vieux sur les questions climatiques. Les seconds finissent leur vie et sont finalement assez peu concernés, les



Nouvelles du Grand Conseil

premiers sont angoissés par le monde dans lequel ils vont devoir vivre pendant un demi-siècle au moins. Tout ce qui est proposé dans la motion devrait pouvoir s'accomplir en plus du contournement de la H18, et non à la place de celui-ci.

Considérant que la motion populaire est irréaliste et que le contournement prévu est nécessaire, le groupe PS la rejettera à l'unanimité. » •

La motion est refusée par 90 voix contre 2.

Pour une protection multifactorielle des personnes LGBTIQ+ dans le Canton de Neuchâtel (21.80)

*Le député **Hugo CLEMENCE** a exposé la position du groupe.*

« Monsieur le Président,

Mesdames et Messieurs les députés, Chères et Chers collègues,

« Tant qu'il existera, par le fait des lois et des mœurs, une damnation sociale créant artificiellement, en pleine civilisation, des enfers, des livres de la nature de celui-ci ne pourront pas être inutiles ». Certaines et certains d'entre-vous auront peut-être reconnu les premiers mots qui constituent la préface des Misérables, publié par Victor Hugo en 1862, et qui nous rappelle combien il est important, même 160 ans plus tard, et chaque fois que l'occasion nous est offerte, de donner de la voix pour dénoncer les injustices, pour les interroger, pour les rappeler, également. En ce qui concerne la loi, cette-dernière a changé en 2020 avec la modification du code pénal et du code pénal militaire, et nous ne pouvons que nous en réjouir. Pour ce qui est des mœurs toutefois, il reste assurément beaucoup à faire. Le texte que nous nous apprêtons à voter ne constituera de loin pas un monument législatif, et encore moins littéraire. Toutefois, si j'ai tenu à rappeler les quelques mots du poète, c'est parce qu'il n'y a pas de combats inutiles, ni de textes inutiles. Le 26 septembre dernier, le peuple suisse a choisi d'entériner un grand projet de société et d'égalité. Néanmoins, nous savons qu'aussi grand que soit ce message de tolérance et de justice, il ne mettra pas fin à la violence verbale, psychologique, ou encore physique que subissent encore et toujours de nombreuses personnes LGBTIQ+ dans notre canton. Soutenir ce postulat signifie envoyer un message clair de soutien de la part de l'État, qui resterait par là même fidèle à son esprit de tolérance et d'ouverture, non seulement sur le monde mais aussi, et peut-être surtout, vis-à-vis de celles et ceux qui le font tourner, quelle que soit leur orientation sexuelle.



Parti socialiste
neuchâtelois

Nouvelles du Grand Conseil

Parce qu'il a la conviction que la préoccupation constante de la protection des minorités est une exigence du pacte républicain qui nous lie en tant que citoyennes et citoyens; parce qu'il estime nécessaire de nous interroger sur notre capacité à évaluer nos forces et nos faiblesses comme communauté; et parce qu'il sera toujours au rendez-vous lorsqu'il s'agira d'apporter une pierre, aussi petite soit-elle, à l'édifice de solidarité, le groupe socialiste soutiendra sans réserve ce postulat, et vous invite vivement à faire de même.

Je vous remercie de votre attention. » •

Le postulat est accepté par 68 voix contre 13

Les Nouvelles du Grand Conseil, le 6 novembre 2021

Les Nouvelles du Grand Conseil n'ont pas pour vocation d'être le compte rendu exhaustif des débats qui animent notre parlement, ni un prolongement des discussions qui y prennent place. En reprenant un certain nombre d'éléments traités lors des sessions du Grand Conseil, mais aussi en partageant avec les camarades les communications du groupe auprès des médias, elles se conçoivent comme une porte ouverte sur le travail des députés socialistes.